



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



16078503

MONITEUR BELGE
31-05-2016
BELGISCH STAATSBAD

Tribunal de Commerce

27 MAI 2016

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : 0534.524.042

Dénomination (en entier) : **MEDI PHARMA CONSULT**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : avenue Florida 44
1410 Waterloo

**Objet de l'acte : SIEGE SOCIAL – CHANGEMENT DU NOM DE LA SOCIETE – MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL – MODIFICATIONS DES STATUS - POUVOIRS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Frank DEPUYT, notaire associé, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée "DEPUYT, RAES & de GRAVE, notaires associés", ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean, le dix-sept mai 2016 et déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles avant l'accomplissement des formalités d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « MEDI PHARMA CONSULT », dont le siège social est établi à 1410 Waterloo, avenue Florida 44, a décidé:

1. de modifier la dénomination de la société en « MEDIPHARM DESIGN GROUP ».
 2. de confirmer la décision de l'assemblée générale du 30 janvier 2014 de transférer le siège social à 1410 Waterloo, Avenue Florida 44.
 3. de modifier l'objet social de la société conformément au texte repris sous le point 4, troisième tiret (art.3).
 4. de modifier les statuts de la société comme suit :
 - remplacement de la deuxième phrase de l'article 1 par le texte suivant :
« Elle est dénommée : MEDIPHARM DESIGN GROUP. ».
 - remplacement de la première phrase de l'article 2 par le texte suivant :
« Le siège social est établi à 1410 Waterloo, avenue Florida 44 ».
 - remplacement de l'article 3 par le texte suivant :
« Article 3 – OBJET
- La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à :
- l'audit, le conseil, le management, la création, la mise en place, la restructuration de sociétés pharmaceutiques assurant la fabrication, la distribution de médicaments, compléments alimentaires, matériel médical, logiciels et progiciels de gestion hospitalière, pharmaceutique, recherche ;
 - la création et l'organisation « clef sur porte » d'usines pharmaceutiques, hôpitaux, centres cliniques et dentaires ;
 - la vente en gros et en détail, ainsi que l'import et l'export, de produits pharmaceutiques, médicaments, prothèses mammaires, oculaires, orthopédiques, capillaires, cardiaques et cætera ;
 - la fabrication et la revente de matériel médical, machines destinées au soins ou non, la fabrication de prothèses, la fabrication et la vente de mobiliers destinés aux pharmacies, hôpitaux, cliniques, usines pharmaceutiques ;
 - la gestion de l'outil de production ainsi que sa restructuration ;
 - la vente, la diffusion, la fabrication et la distribution de médicaments, compléments alimentaires, liquide et cachets homéopathiques, arômes naturels et de synthèse ;
 - la vente et le trading de fonds de commerce dans le secteur de la santé, la valorisation de clientèle et de numéros d'officines ;
 - la création de logos et d'emballages pour le secteur médical ;
 - le design, la création de slogans ;
 - la mise en œuvre de campagnes de promotion par tous types de médias : TV RADIO INTERNET PRESSE EVENEMENTS ;
 - la création d'événements et de congrès ;
 - le développement de licences et prototypes ;
 - la communication et la gestion des marques pharmaceutiques ;
 - le développement de logiciels de gestion pharmaceutiques et médicaux ;
 - la gestion des droits d'auteur ; et
 - tout ce qui rentre dans le secteur d'activité ainsi défini.
- Elle peut agir en tant que consultant dans ces domaines et faire de la prospection.
- Elle peut se porter caution pour son (ses) gérant(s).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

**Réserve
au
Moniteur
belge**



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

Elle peut soit pour son compte propre soit pour compte de tiers, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser sa réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'achat, de participation, d'intervention financière ou par toutes autres voies, prendre un intérêt dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer en Belgique ou à l'étranger dont l'objet est analogue, similaire ou connexe au sien, ou susceptible de favoriser sa réalisation, celle-ci étant comprise dans son sens le plus étendu.

Elle peut pourvoir à l'administration et la liquidation de toutes sociétés avec lesquelles elle a un lien de participation et peut consentir tous prêts, se porter caution et constituer des sûretés personnelles et réelles en leur faveur. »

5. de donner tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à la société privée à responsabilité limitée LEX & FINANCE, établie à 1380 Lasne, rue de Lasne 111, BCE 0829.302.092, afin de signer et d'approuver tous actes et procès-verbaux, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution de ce qui précède. En particulier ce mandataire pourra faire toutes déclarations et signer tout ce qui sera nécessaire à la Banque Carrefour des Entreprises, au registre des personnes morales et au guichet des entreprises, rédiger et signer toutes déclarations avec possibilité de substitution en ce qui concerne les impôts sur les sociétés, la T.V.A., l'O.N.S.S. et autres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Dépôt simultané: expédition, rapport du gérant + bilan, historique + coordination.

Fr. DEPUYT notaire associé.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature